

Mise en ligne : 17 septembre 2014.  
Dernière modification : 17 octobre 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## LA LAOTIENNE (1900-1910)



Coll. Peter Seidel

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Peter\\_Seidel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf)

LA LAOTIENNE

S.A. pour l'exploitation des produits du Laos et de l'Annam  
Constituée par acte sous seing privé en date du 21 avril 1900 déposé en l'étude de

M<sup>e</sup> Dupuy, notaire à Paris

Au capital de 600.000 fr. divisé en 6.000 actions de 100 fr.

Siège social à Paris, 42, r. Caumartin

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Signature de gauche : Delineau

Signature de droite : illisible

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1900

Ch. Crabbe, graveur imprimeur, 36, rue de Lancry, Paris

Constitution

Société La Laotienne

(La Cote de la Bourse et de la Banque, 9 août 1900)

Suivant acte sous signature privée en date à Paris, du 23 avril 1900, reçu par M<sup>e</sup> Paul Dupuis, notaire à Paris, M. Alfred Delineau, explorateur, demeurant à Asnières (Seine), rue Stephen, n<sup>o</sup> 24, a établi les statuts d'une société anonyme pour l'exploitation des produits du Laos et de l'Annam, conformément à la loi du 24 juillet 1887 et à la loi du 1<sup>er</sup> août 1893.

La société prend la dénomination de : La Laotienne.

La société a pour objet : La continuation et l'extension des affaires industrielles et commerciales entreprises par M. Alfred Delineau, en Indo-Chine, notamment, en ce qui concerne l'exploitation et le commerce des caoutchoucs et autres produits indigènes ; L'exploitation de la concession territoriale accordée audit M. Alfred Delineau, par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 18 septembre 1899 ; L'exploitation de toutes autres concessions de territoires que la société pourra obtenir du gouvernement ou acquérir de qui de droit ; Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, agricoles forestières ou minières ; toutes entreprises de transports par terre ou par eau, de travaux publics ou autres ; toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la création et au développement du commerce en Indo-Chine ; La société pourra également s'intéresser dans toute compagnie créée ou à créer et dont les opérations auraient l'Indo-Chine et principalement le Laos et l'Annam pour objet, au point de vue commercial, industriel, forestier, agricole et minier.

Le siège de la société sera à Paris, provisoirement, rue de Caumariin, 62 <sup>1</sup>.

La durée de la société est fixé à 30 ans, à compter du jour de sa constitution définitive.

En représentation de ses apports, il est attribué à M. Alfred Delineau, 1.000 actions de 100 francs entièrement libérées.

Le capital social est fixé à la somme de 600.000 francs, divisé en 6.000 actions de 100 francs chacune. Sur ces actions, il en a été attribué 1.000 entièrement libérées à M. A. Delineau, en représentation d'une partie de ses apports. Les cinq mille autres actions ont été entièrement souscrites et libérées du quart. Il est créé, en outre 6.000 parts de fondateur, qui sont attribuées à M. A. Delineau.

Sur les bénéfices nets il est prélevé : 5 % pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que celle ci atteigne le dixième du capital social ; La somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de 5 % à titre d'intérêt sur le montant du capital dont les actions sont libérées ; 10 % au conseil d'administration ; La somme que l'assemblée générale aurait fixée pour un fonds de prévoyance, étant entendu que le total de la réserve légale et du fonds de prévoyance ne dépassera jamais le quart du capital social. Le surplus sera réparti de la façon suivante : 50 % aux actions, comme complément de dividende, et 50 % aux parts de fondateur.

---

<sup>1</sup> Siège de plusieurs sociétés petites et grandes parmi lesquelles, en 1911, la Cie française d'études et entreprises coloniales.

Ont été nommés comme premiers administrateurs : MM. Pierre Delineau <sup>2</sup>, Delbouille, Dubois <sup>3</sup>, Mols <sup>4</sup>, Ritaine-Descamps <sup>5</sup> et Hallot <sup>6</sup>. — *Petites Affiches*, 29 mai 1900.

---

Concessions  
Paul Doumer, *Situation de l'Indochine française 1897-1901*, p. 433

Province de Ha-tinh

Date de la demande	Concessionnaires	Contenance	Arrêté de concession	Provisoire ou définitive	Suite
Mars 1908	Delineau	12	18 sept. 1898	Provisoire	Partie en culture
6 août 1901	Sté Laotienne	12	6 nov. 1901	provisoire	partie en culture

Vinh  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, p. 1110-1111)

Société anonyme La Laotienne : pour l'exploitation des produits de l'Annam et du Laos. Siège social, Paris, 62, rue Caumartin. Direction en Indo-Chine, Vinh, Annam, agences à Xieng-khouang et Luang-prabang. — Delineau, directeur général. — Breugnot et Rosnet, représentants. — Litauze et Koenig, comptables.

---

ASIE FRANÇAISE  
Les Ports de l'Annam.  
par le marquis de Barthélémy  
(*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1902, pp. 424-426)

Vinh compte près de 100 Européens aujourd'hui et de grosses industries de bois concurrentes. « La Forestière », de MM. Mange et Cie, qui était une scierie de peu d'importance, fait maintenant des parquets magnifiques exportés en France et débite des billes énormes de bois précieux.

La Société « Laotienne » fait de même à côté, stimulant la première de sa concurrence, et travaille avec une activité qui prouve beaucoup de succès.

---

---

<sup>2</sup> Pierre Saint-Avit Delineau : titulaire d'une concession au Congo (mai 1899) apportée peu après à la Cie franco-congolaise du bassin de la Sangha, avec Ritaine-Descamps parmi ses associés.

<sup>3</sup> Dubois : administrateur, avec Pierre Delineau, de la Société générale d'études industrielles et de travaux en Chine.

<sup>4</sup> Alexis Mols (1853-1923), négociant à Anvers. Administrateur de deux douzaines de sociétés dont une dizaine en France, en AEF, en AOF et en Indo-Chine :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mols\\_et\\_Osterrieth.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mols_et_Osterrieth.pdf)

<sup>5</sup> Jules Ritaine-Descamps : chef de la maison Ritaine et Watteau, tissages à Roubaix. Impliqué dans une demi-douzaine d'affaires de l'AEF, une de l'AOF, une de l'Indo-Chine, créateur de comptoirs en Amérique latine...

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ritaine\\_et\\_Watteau.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ritaine_et_Watteau.pdf)

<sup>6</sup> Hallot : l'un des fondateurs de la Compagnie lyonnaise de Madagascar ?

Colonies et protectorats  
INDO-CHINE  
(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1903)

M. Delineau, négociant à Vinh, avait demandé à la chambre de commerce de Hanoï d'appuyer un vœu tendant à faire étendre aux provinces du nord de l'Annam le ressort des chambres de commerce du Tonkin.

M. Auvergne, résident supérieur en Annam, a adressé à ce sujet cette intéressante lettre au résident supérieur du Tonkin :

Je ne partage pas l'avis des membres de la chambre de commerce de Hanoï au sujet du rattachement des provinces du Nord-Annam au ressort des chambres de commerce du Tonkin. [...]

---

L'Annam et ses environs,  
par H.-M. R.  
(*Dépêche coloniale illustrée*, 15 février 1904)

La « Laotienne »

[46] Lorsque M. Delineau fonda cette société, il connaissait mieux que personne les plateaux montagneux du Tran-Ninh et du Cam-Mon et savait ce qu'on pouvait en retirer. L'affaire fut donc lancée très sûrement. Fondée en 1900 au capital de 600.000 fr., la société eut, à l'origine, pour but le commerce du caoutchouc et autres produits similaires, tels que la résine, la laque, etc.

Mais la concurrence que se firent à Vinh les acheteurs de caoutchouc produisit une hausse tellement exagérée que la société restreignit ses achats et tourna ses efforts vers d'autres produits. Elle augmenta le nombre de ses comptoirs et en compta bientôt six disséminés dans la région montagneuse. Enfin, elle installa à Ben-Thuy une scierie à vapeur et une usine où sont débités les bois achetés dans les comptoirs. Les résultats furent tels que la création d'autres usines s'imposa. De mai à décembre 1902, la scierie débita 4.500 mètres cubes de bois. Dans le premier trimestre de cette année, la vente a été de 2.400 mètres cubes.

Les terrains de l'usine occupent une superficie de 18.500 mètres carrés. La force motrice sera produite, sous peu, par trois moteurs de 35 chevaux chacun.

La société a repris, depuis quelque temps, ses achats de caoutchouc. Elle s'attache surtout à n'acquérir que du caoutchouc très pur qu'elle perfectionne au besoin et a réussi à relever les prix de vente qui avaient fortement diminué. En 1902, elle a exporté 35 tonnes de ce produit représentant une valeur de 20.000 francs.

Son chiffre d'affaires pour les bois a été de 20.000 francs également. De tels résultats, atteints en moins de deux ans, font espérer que la Société verra rapidement croître son chiffre d'affaires. Des entreprises de ce genre exigent une grande compétence, une activité de tous les instants et ne peuvent être menées à bien qu'au prix des plus grands efforts, M. Delineau peut donc être fier d'avoir donné un tel essor à la Société qu'il a fondée et dont il est l'âme.

---

VINH  
Commerce et industrie  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 851)

Delmeau [*sic* : *Delineau*], directeur général de la Laotienne ;  
Roulleau, chef atelier Laotienne ;  
Bornet, directeur Laotienne.

---

1905 : CAPITAL RÉDUIT DE 0,6 À 0,4 MF

(*Les Archives commerciales de la France*, 10 juin 1905)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société des produits du Laos et de l'Annam  
« LA LAOTIENNE », 8, Florence. — Capital réduit de 600.000 fr. à 400.000 fr. — 15  
mai 1905. — *Petites Affiches*.

---



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
LA LAOTIENNE  
Société anonyme  
pour l'exploitation des produits du Los et de l'Annam

---

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Dupuy, notaire à Paris, le 22 avril 1900  
Modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 1905  
(réduction du capital social)

---

Capital social : quatre cent mille fr.  
divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.
---

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1905

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Maupéou <sup>7</sup>

#### ANNAM

(Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,  
*L'Avenir économique de nos colonies*, Flammarion, Paris, 1908)

[93] La Laotienne, société anonyme au capital de 600.000 francs, fondée en 1900 ;  
siège social, 8, rue de Florence, Paris, et d'une durée de 30 ans, a une scierie à vapeur  
et un atelier de menuiserie et exploite les produits forestiers (caoutchouc, etc.)

*Annuaire générale de l'Indochine française* 1908, 245 :

La Société La Laotienne possède à Ben-Thuy une scierie analogue [à celle de Société  
forestière et commerciale de l'Annam], qui prépare des bois de construction et des  
plateaux.

Liste des électeurs de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture  
de l'Annam pour l'année 1908  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 504-507)

	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILE
146	Martin, Michel	Employé Sté Laotienne	Nghê-an
191	Rosnet, Louis	Dir. Soc. Laotienne	Nghê-an
192	Roulet, Armand	Employé Soc. Laotienne	Nghê-an

(*Les Archives commerciales de la France*, 11 juillet 1908)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société LA LAOTIENNE, 8, Florence. —  
Transfert du siège, 14, Henner. — 26 juin 1908. — *Petites Affiches*.

<sup>7</sup> Comte de Maupéou : administrateur délégué de la Compagnie franco-congolaise du bassin de la  
Sangha, administrateur des Messageries fluviales du Congo.

---

(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 16 juin 1909)  
(*Les Archives commerciales de la France*, 19 juin 1909)

Paris. — Dissolution. — 27 mai 1909. — Soc. LA LAOTIENNE, 14, Henner. — Liquid. MM. Willemet, 10, rue Lécuse, et M. Bouchet, bd Bonnal à Haïphong (Indo-Chine). — 27 mai 1909. — *La Loi*.

---

VINH  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910)

[476-477] La Société forestière et commerciale de l'Annam, installée à Ben-thuy en 1892, a acquis cette année les immeubles et le matériel de la Société La Laotienne, installée à Ben-thuy depuis 1900 et qui avait également pour objet l'exploitation industrielle des bois de la province.

---

Suite :

1910 : rachat par la Société forestière et commerciale de l'Annam.

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Forestiere+commerciale-Annam.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Forestiere+commerciale-Annam.pdf)

1922 : fusion de la Société forestière et commerciale de l'Annam et de la Société indochinoise des allumettes dans la Société indochinoise et forestière des allumettes (SIFA).